

Contrat de prêt à usage gratuit ou commodat

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De conclure un contrat de prêt à usage gratuit (dit « commodat ») avec « La Poste » - représentée par Monsieur Franck SERREAU, Directeur Exécutif BGPN Hauts de France – concernant le parking attenant au bureau de poste sis 22-24 allée Georges Larue à WAZIERS (59119).

Le présent prêt est effectué pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mars 2024. Il sera ensuite renouvelé par tacite reconduction.

Annexe - contrat

Fait à WAZIERS, le 22 MARS 2024

**Le Maire,
Laurent DESMONS**

